



DELIBERATION N° 96/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SUPÉRIEURES À 25 000 EUROS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2021 DES CONTRATS DE VILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 32
Nombre de Procuration : 06
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOEMIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Gilles ADELSON → **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO → **Procuration** à Magali ROBO-CASSILDE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Nestor GOVINDIN, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERAHORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-96-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale et de la CACL adoptée en juillet 2015 ;

Considérant que les demandes de subventions dans le cadre de la politique de la ville sont présentées en réponse à un appel à projets cosigné par les partenaires du contrat de ville et diffusé auprès des porteurs de projet potentiels ;

Considérant que la programmation des crédits spécifiques de la politique de la ville s'effectue au sein de comités de programmation réunissant les communes, les services de l'État – préfecture et services déconcentrés - et les partenaires de la politique de la ville et doit être, en premier lieu, soumis à validation des communes, compétente en matière de politique de la ville, et de l'Etat ;

Considérant que les priorités la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale (SICUS), fondées sur les trois piliers de la politique de la ville, sont les suivantes : l'accompagnement des porteurs de projet, l'insertion économique, le soutien à la parentalité et la médiation sociale ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et Politique de la Ville réunie en séance le mercredi 5 mai 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité le lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 96/2021/CACL** relatif à l'attribution de subventions supérieures à 25 000 € au titre de la programmation 2021 des contrats de ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 96/2021/CACL** relatif à l'attribution de subventions supérieures à 25 000 euros au titre de la programmation 2021 des contrats de ville.

APPROUVE l'attribution de subventions aux bénéficiaires présentés dans le tableau ci-annexé pour un montant total de **216 050 euros (DEUX-CENT-SEIZE MILLE CINQUANTE EUROS)**.

APPROUVE le versement des dites subventions allouées au profit des associations ci-dessous nommés dans le tableau ci-annexé.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-96-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021 |
|---|

2

> 25 000 €

= 216 050 euros

| | Association | Territoire(s) | Action | Montant |
|---------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|------------------|
| Parentalité | GADJ | 4 communes | Développement des CPS en milieu scolaire pour une réussite éducative | 3755 € |
| | TANGRAM | Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly | L'Atelier, Marèl, Espace Famille Itinérant | 25 000 € |
| | AFDG | Cayenne | Accompagnement des familles et réussite éducative | 8 000 € |
| | AGAPE | Cayenne | Maison des Familles | 5 000 € |
| Médiation sociale | AKATIJ | Matoury, Cayenne | Médiation sociale | 20 000 € |
| | MDM | Rémire-Montjoly, Cayenne, Matoury | Prévention, accès aux droits et accès aux soins sur le territoire du littoral centre | 15 000 € |
| Accompagnement des porteurs de projet | CRPV | 4 communes | Médiation sociale en milieu scolaire (MSMS) | 40 000 € |
| | DAAC | Cayenne et Matoury | Médiation sociale et en santé (Cayenne, Matoury), lien social et intégration (Cayenne) | 26 000 € |
| | Les premières de Guyane | 4 communes | Accompagnement des porteuses de projet | 40 000 € |
| | ADIE | 4 communes | Accompagnement et financement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise | 40 000 € |
| | ICEG | 4 communes | FREQ | 37 000 € |
| | ICEG | 4 communes | Soutien aux entreprises existantes et les initiatives entrepreneuriales | 33 050 € |
| Insertion | Régie de Territoire de Macouria | Macouria | Auto-école sociale et solidaire | 5 000 € |
| | SECCOIA | Cayenne | Dispositif SECCOIA 3e année expérimentation sur Cayenne 2021 | 3 000 € |
| | KAIROS | Cayenne | SAS : service d'accompagnement social | 13 000 € |
| | KAIROS | Cayenne | Chantier d'insertion - couture | 12 000 € |
| | Guya'cllc | Cayenne | Atelier Chantier d'insertion « Agents Multimédias Polyvalents » | 7 500 € |
| Total | | | | 333 305 € |

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits figurant à la fonction 520, chapitre 65, article 6574 du budget 2021 de la CACL.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 07 juillet 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Accusé de réception en préfecture
973-2197305100210707-96-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

3